

PLAN LOCAL D'URBANISME  
MASSIAC  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

4 rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

- **Prescription de la procédure**

Par délibération en date du 20 juillet 2023, le conseil communautaire de Hautes Terres Communauté a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.

Les modalités de la concertation définies sont la mise à disposition au public d'un registre destiné aux observation de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- **Justification du projet**

Cette procédure a pour but de faire évoluer le PLU afin de pouvoir :

- Autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture, en surimposition,
- Mettre à jour les annexes

**Calendrier prévisionnel**

<b>Élaboration du dossier</b>	1 mois	Septembre 2023
<b>Consultation des personnes publiques associées</b>	1 mois	Octobre 2023
<b>Mise à disposition du public</b>	1 mois	Novembre 2023
<b>Approbation du projet</b>	Finalisation du dossier	Décembre 2023

**Contact :**

Clémentine DELPRAT, Responsable du pôle planification et transition écologique

Hautes Terres communauté

4, rue Faubourg Notre-Dame - 15300 MURAT

04.71.20.22.62/06.70.81.76.37